

## CONSEIL COMMUNAL DIJ 25 OCTOBRE 2021

### NOTE DE SYNTHÈSE

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 20 septembre et du 4 octobre 2021.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver les procès-verbaux des séances du 20 septembre et du 4 octobre 2021.**

2. DIRECTION GENERALE - Cellule Marchés Publics - P2021008 - Marché Public de Travaux - Facture acceptée (marchés publics de faible montant) - Remplacement des joints de masse sur l'entité de Hensies - Approbation des conditions et des firmes à consulter

Dans le cadre du projet 2021-0008, le remplacement des joints de masse sur l'entité, il convient de lancer un marché public et d'approuver les conditions ainsi que le mode de passation.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le marché pour le remplacement des joints de masse sur l'entité de Hensies.**

3. DIRECTION GENERALE - Cellule Marchés Publics - P20210015 - Marché Public de Travaux - Procédure négociée sans publication préalable - Remplacement des châssis à l'école communale de Montroeuil-Sur-Haine - Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter

Dans le cadre du projet 2021-0015, le marquage routier sur les voiries de la Commune de Hensies, il convient de lancer un marché public et d'approuver les conditions ainsi que le mode de passation.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le marché pour le remplacement des châssis à l'école de Montroeuil-sur-Haine.**

4. DIRECTION GENERALE - Cellule Marchés Publics - P20210016 - Marché Public de Travaux - Facture acceptée (marchés publics de faible montant) - Marquage routier sur les voiries de la Commune de Hensies - Approbation des conditions et des firmes à consulter

Dans le cadre du projet 2021-0016 Marquage routier sur les voiries de la Commune de Hensies, il convient de lancer un marché public et d'approuver les conditions ainsi que le mode de passation.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le marché pour le marquage routier sur les voiries de la Commune de Hensies.**

5. DIRECTION GENERALE - Cellule Marchés Publics - P20210020 - Marché Public de Fournitures - Facture acceptée (marchés publics de faible montant) Fourniture de matériel pour le service technique - Approbation des conditions et des firmes à consulter

Dans le cadre du projet 20210020 - Fourniture de matériel pour le service technique, il convient de lancer un marché public et d'approuver les conditions et le mode de passation.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le marché pour la fourniture de matériel pour le service technique.**

6. DIRECTION GENERALE - Cellule Marchés Publics – P20210028 - Marché Public de Fournitures - Facture acceptée (marchés publics de faible montant) - Fourniture et installation d'une centrale incendie à l'école du Centre de Hensies - Approbation des conditions et des firmes à consulter

Dans le cadre du projet 2021-0028 - Fourniture et installation d'une centrale incendie à l'école du Centre de Hensies, il convient de lancer un marché public et d'approuver les conditions et le mode de passation.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le marché pour la fourniture et l'installation d'une centrale incendie à l'école du Centre de Hensies.**

7. DIRECTION GENERALE - Cellule Marchés Publics – P20210057 - Marché Public de Fournitures - Facture acceptée (marchés publics de faible montant) - Fourniture d'une nacelle remorquable - Approbation des conditions et firmes à consulter

Dans le cadre du projet 2021-0057 Fourniture d'une nacelle remorquable, il convient de lancer un marché public et d'approuver les conditions et le mode de passation.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le marché pour la fourniture d'une nacelle remorquable.**

8. DIRECTION FINANCIERE - Comptes annuels 2020 Arrêté de l'Autorité de Tutelle – Approbation

**Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'Arrêté de l'Autorité de Tutelle des comptes annuels 2021.**

9. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2021 — Approbation

10.

Arrêt des articles ordinaires et extraordinaires à majorer ou diminuer.  
Proposition d'adoption de la Mb 2 de 2021 comme suit :

**Service ordinaire**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>D'après budget initial ou mb précédente</b>	<b>9.391.328,64</b>	<b>9.051.772,84</b>	<b>339.555,80</b>
<b>Augmentation de crédit</b>	<b>136.954,95</b>	<b>263.931,84</b>	<b>126.976,89</b>

<b>Diminution de crédit</b>	<b>-172.473,41</b>	<b>-182.922,61</b>	<b>10.449,20</b>
<b>Nouveau résultat</b>	<b>9.355.810,18</b>	<b>9.132.782,07</b>	<b>223.028,11</b>

### **Service extraordinaire**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Solde</b>
<b>D'après budget initial ou mb précédente</b>	<b>5.180.604,04</b>	<b>4.552.773,65</b>	<b>627.830,39</b>
<b>Augmentation de crédit</b>	<b>711.758,19</b>	<b>223.339,90</b>	<b>488.418,29</b>
<b>Diminution de crédit</b>	<b>-1.491.057,47</b>	<b>-999.915,44</b>	<b>-491.142,03</b>
<b>Nouveau résultat</b>	<b>4.401.304,76</b>	<b>3.776.198,11</b>	<b>625.106,6</b>

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2021.**

11. DIRECTION FINANCIERE - Service Finances - Octroi de subventions en numéraire - Contrôle de la subvention 2020 et octroi du subside 2021 Les Amis Hensitois – Approbation

Le subside 2020 a été remboursé car non utilisé en raison des mesures sanitaires. Les justificatifs pour l'exercice 2021 ont été fournis par l'association et sont conformes. La subvention 2021 peut ainsi être versée à l'association.

La subvention octroyée a notamment pour but de participer dans les frais de l'organisation de la manifestation de Hensies en fête (location château gonflable, sonorisation,...).

**Il est proposé au Conseil Communal d'approuver l'octroi de la subvention 2021 d'un montant de 1.000 € à l'association Les Amis Hensitois.**

11. SERVICE TRAVAUX - Marché public de services - Intervention sur la toiture du café jouxtant la salle des fêtes de Montroeuil Dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire — Approbation

Des travaux doivent être exécutés le plus rapidement possible à la salle des fêtes de Montroeuil car les infiltrations en toiture produisent de nombreux dégâts au café qui jouxte la nouvelle salle des fêtes.

La société VTC a remis une offre pour ces réparations au montant de 6.254 € TTC. La dépense est inscrite en MB2. MB2 qui ne reviendra approuvée que fin novembre au mieux.

La réparation doit être faite le plus rapidement possible donc l'article 1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation doit donc être invoqué pour que la société puisse être payée pour le travail exécuté.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver la dépense impérieuse en l'absence de crédit budgétaire pour l'intervention sur la toiture de la salle des fêtes de Montroeuil.**

12. SERVICE TRAVAUX Règlement complémentaire - Place de Montroeuil à Montroeuil-sur-Haine Approbation

La mesure suivante doit être prise :

- Place de Montroeuil- Sur-Haine : Sur l'esplanade dédiée au jeu de balle, l'interdiction de stationner via le placement de signaux E1 avec flèches montantes et descendantes.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement complémentaire de la place de Montroeuil.**

13. SERVICE TRAVAUX Règlement complémentaire - Rue du Marais 2 à Montroeuil-sur-Haine — Approbation

Au Conseil communal du 21 juin 2021, Une délibération a été prise concernant cette mesure.

Une erreur d'écriture s'est glissée à l'article 1.

Il était indiqué " d'approuver le règlement complémentaire suivant ... « alors qu'il fallait indiquer » d'arrêter les mesures suivantes . "

Le SPW a demandé de prendre un nouveau règlement complémentaire.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement complémentaire de Police de la rue du Marais 2.**

14. SERVICE TRAVAUX Règlement complémentaire - Excepte circulation locale - Rue des Archers à Thulin — Approbation

La mesure suivante doit être prise :

- Rue des Archers : L'interdiction de circuler à tout conducteur de véhicule dont la masse en charge excède 5 tonnes, excepté pour la desserte locale via le placement de signaux C21 (5t) avec panneau additionnel reprenant la mention « EXCEPTE DESSERTE LOCALE ».

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement complémentaire de la rue des Archers.**

15. SERVICE TRAVAUX - Règlement complémentaire - PMR - Atout santé - Approbation

La mesure suivante doit être prise :

- La réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées, du côté impair, à hauteur du 11<sup>09</sup> dans le parking structuré existant à cet endroit via le placement d'un signal E9a avec pictogramme des handicapés.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement complémentaire pour un emplacement de stationnement pour PMR.**

16. SERVICE TRAVAUX - Règlement complémentaire - Rue du Brouta à Thulin - Approbation

La mesure suivante doit être prise .

- **"Rue du Brouta :**

L'interdiction de circuler à tout conducteur de véhicules dont la masse en charge excède 3,5 tonnes, excepté pour la desserte locale via le placement de signaux C21 ( 3.5t) avec panneau additionnel reprenant la mention 't EXCEPTE DESSERTE LOCALE"

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement complémentaire de la rue du Brouta.**

17. SERVICE TRAVAUX - Règlement complémentaire Panneau additionnel - Rue Grande à Thulin — Approbation

Les citoyens de la rue Grande, se plaignent que l'emplacement "30 minutes" le long du n° 13 de la rue Grande (coiffeuse Marie Agnes) ne sert pas et qu'ils perdent une place de stationnement.

Il est proposé d'ajouter un panneau additionnel " du mardi au samedi de 08 h à 18h 'l Le stationnement "30 min" ne serait donc pas d'application en dehors des jours et heures indiqués.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le Règlement complémentaire de la rue Grande.**

18. SERVICE ENSEIGNEMENT - Réseau Territoire de Mémoire - Convention de partenariat - Approbation

Demande de convention de partenariat avec l'ASBL "Territoire de Mémoire".

Ce partenariat couvre la période 2022-2026 pour la somme de 170 € par an.

L'objectif de cette convention est d'effectuer un travail de mémoire auprès des enfants, des jeunes et des adultes en développant diverses initiatives (visite d'exposition, documentation,. ) pour transmettre le passé et encourager l'implication de tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales.

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention de partenariat avec le Réseau Territoire de Mémoire.**